Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902340-20251219-DE7CM181225-DE

REDENE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18.12.2025

Nombre de Conseillers : 21
Présents : 15
Représentés : 20
Date convocation : 12.12.2025

Le Conseil Municipal de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, le jeudi 18 décembre 2025, à 19h00 en la salle du Conseil, Mairie, sous la présidence de M. Yves BERNICOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BERNICOT Yves, MAGUER Alain, PORTIER Laurent, ROBERT-ROCHER Lorette, BOUGUENNEC Yannick, LABBE Sylvie, GEORGEL Bruno, MARISCAL Lionel, FIAMMINGO Jean-Luc, ULVE Christophe, PONDAVEN Raymond, BUQUEN Muriel, HARRAULT Stéphanie, PRAT Cyrille, CABON Vanessa,

ABSENTS EXCUSES : NAYARADOU Nadine, TURPIN Gwenn, BERTHELOT Stéphane, LE GALL Jean-Pierre, LE FLOCH Tifen, COLLINS Leslie

REPRESENTÉS :
- LE GALL Jean-Pierre a donné pouvoir à BERNICOT Yves,
- BERTHELOT Stéphane a donné pouvoir à BOUGUENNEC Yannick,
- NAYARADOU Nadine a donné pouvoir à BUQUEN Muriel,
- LE FLOCH Tifen a donné pouvoir à LABBE Sylvie
- COLLINS Leslie a donné pouvoir à MAGUER Alain

SECRETAIRE DE SEANCE : MAGUER Alain

---

7. Finances - Travaux : Démolition de la salle du Boulodrome,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission « Finances et vie économique » du 08 décembre 2025,

M. le Maire explique que le bâtiment modulaire accueillant la salle du boulodrome devra être démoli pour la construction de la Maison de santé pluridisciplinaire. Les travaux de démolition comprendront le désamiantage de plusieurs éléments.

La démolition n'interviendra qu'à l'issue des travaux de construction de la nouvelle salle.

Une offre a été reçue pour un montant de 25 030,00 € HT (30 026,00 € TTC). Un second devis est en attente de réception.

Vote :
Après délibération, le Conseil municipal :
- **AUTORISE** M. le Maire à signer un devis dans la limite du montant de 25 030,00 € HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 20 Voix Pour
0 Voix Contre ; 0 Abstention

Pour extrait certifié conforme,
Le 19/12/2025,
Le Maire, Yves BERNICOT